 **Intervention ARS le 04 Avril 2019**

# Le gouvernent souhaite aller très vite, avec le recours à des ordonnances afin d’éviter tout débat et toute remise en cause de sa logique, comme le veut ce projet « MA SANTE 2022 »

L’ONDAM mis en place par les ordonnances du Plan Juppé de 1996, est un outil destiné à maîtriser les dépenses de l’assurance maladie.

Or, la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) 2019 fixe l’ONDAM pour 2019 à 200,3 milliards d’euros, soit un taux de progression de 2,5 % par rapport à 2018 alors qu'il en faudrait à minima 4,5 % pour satisfaire les dépenses de santé.

L'austérité de la loi de financement de la Sécurité Sociale 2019 ne permet pas le financement d'un système de santé égalitaire pour tous.

Cette loi aura un impact sur la Sécurité Sociale en modifiant son financement de la cotisation sociale via l’impôt.

Cette loi axée sur la maîtrise des dépenses, occulte les recettes allant même jusqu'à les réduire :

Suppression pour les salariés du privé des cotisations salariales d'assurance maladie depuis le 01/01/2018,

Suppression depuis le 01/10/2018 des cotisations salariales d'assurance chômage ….

En revanche le gouvernement supprime l’ISF, prolonge le CICE portant à environ 200 Milliards par an de cadeaux au patronat en aides, exonérations de cotisations sociales et niches fiscales soit 10% de notre PIB.

Le CICE véritable spoliation des biens publics car aucune contrepartie juridiquement, opposable à l’employeur, n’a jamais vraiment existé concernant ce crédit d’impôt.

Seule voie de recours, selon le rapport d’information de l’Assemblée nationale: le comité de suivi régional, qui adresse une synthèse annuelle

au comité national de suivi ayant pour mission de vérifier l’utilisation du CICE conforme à son objet… Sauf que les comités régionaux… n’ont jamais été mis en place.

Mais en basculant d’un système de sécurité sociale solidaire vers un système assurantiel individualiste avec, entre autres pour conséquence l'éviction des plus modestes à l'accès aux soins.

Ce sont des ressources qui échappent au financement de la protection sociale de notre pays et sur lesquelles, entres autres, le 100% sécu que la CGT porte haut et fort n’est pas une utopie… mais une alternative de société réelle et crédible.

Le basculement du système de santé vers la marchandisation, favorise le secteur privé lucratif et engraisse les actionnaires avec des fonds publics.

Une à une, les réformes, les lois détruisent les principes fondamentaux de notre sécurité sociale : Unicité, Universalité, Indépendance, Démocratie, Solidarité.

Les droits de la population à l'égalité des soins, à la retraite, à l'emploi, à la famille sont ainsi bafoués.

La loi de financement de la sécu exige également des économies de fonctionnement, ainsi sa déclinaison dans l'Institution se traduit par des suppressions de postes et la non reconnaissance de la force de travail.

Alors que les frais de fonctionnement de l'Institution ne dépasse pas 3 %, ceux des Mutuelles varient de 12 à 15 % et ne parlons pas des Assurances privés qui avoisinent voire dépassent les 20 %, sans oublier les Conventions d’Objectif et de Gestions qui ont un fort impact sur nos organismes.

# 

En Rhône Alpes, les Organismes de Sécurité Sociale n'échappent pas à cette austérité et se voient amputés chaque année de moyens humains et financiers.

A ce jour, les salariés travaillent à flux tendus engendrant ainsi de la souffrance et la dégradation du service rendu à la population, sans compter le manque de reconnaissance des compétences, des qualifications et surtout des rémunérations.

Ainsi nombre d'organismes ferment partiellement voir totalement des accueils du public faute de salariés éloignant voire isolant toujours plus la population.

Menace de fusion des MSA avec Pôle emploi dans le cadre du projet CAP 2022. Sans compter la menace de baisse budgétaire sur l’accompagnement renforcé (Garantie jeunes).

Pôle emploi connait depuis 2018 des plans annuels de suppressions de Postes dans un contexte de hausse continue du chômage.

La Convention Tripartite Etat-Unedic-Pôle emploi, en cours de négociation, doit fixer de nouvelles modalités de financement de Pôle emploi (plusieurs milliers de postes risquent d’être supprimés) et définir les missions pour les années à venir. Sans compter les conséquences pour les usagers.

A la CPAM de Haute-Savoie il a été décidé de ne pas poursuivre l’activité de l’OSDC (l’Œuvre Sociale pour le Dépistage du Cancer) alors que le taux de dépistage ne cesse d’augmenter 55,8% pour 2018.

Nous avons demandé à l’ARS de prendre connaissance du rapport d’activité de l’OSDC mais également du Centre d’examen de santé dont l’activité est dépourvue chaque année de moyens humains et financiers alors que l’activité du CES a permis de déceler de nombreuse pathologies (dont des AVC).

De nombreux organismes de la région n’ont cessés de se mobiliser, depuis plusieurs mois, ils exigent le respect, la reconnaissance de leur travail et demandent que leur soit rémunérer leur force de travail à sa juste valeur.

# 

Ils exigent également l’arrêt des suppressions de postes qui met en danger la qualité du service rendu et les conditions de travail.

**Pour exemple :**

A la CAF de la Loire, un mouvement de grève reconductible est actuellement en cours. La fermeture des accueils, la possibilité de faire des heures supplémentaires illustrent que les moyens alloués pour assurer sa mission de service publique ne sont pas suffisants.

Dans l’Isère des mouvements se poursuivent contre la menace de fermeture de l’Agence de Rives, la CPAM de Fontaine mobilisée depuis Janvier 2019, la fermeture de Vizille.

Sans parler du démantèlement du RSI qui a engendré de graves conséquences sur l’humain. Le basculement du Régime de Sécurité Sociale des Indépendants (RSI) vers les organismes de Sécu du régime général a contraint des milliers d’agents à des mutations qui ont entrainé des déqualifications et bouleversements au sein de leur vie personnelle.

5500 agents sont concernés.

Je conclurai avec une démonstration du manque de reconnaissance :

Suite à l’attribution de plus de 11 Millions hors RMPP, l’arbitrage du COMEX pour l’attribution d’une prime de 257 € brut pour les salariés dont le coefficient développé est inférieur ou égal à 259 points soit 1 876 € bruts, et qui exclut 8 salariés sur 10 soit 80% du personnel de la SECU de son attribution.

Des miettes… Bref rien de nouveau depuis 2012 si ce n’est de l’individualisation, les uns contre les autres… pour ce partager les miettes, l’ensemble du personnel se demande jusqu’à quand l’UCANSS compte les prendre pour des pigeons...

# 

Bien qu’il ait été possible de le faire, le COMEX ne trouve pas opportun de prévoir une mesure salariale générale pour cette année. (Comme l’augmentation de la valeur du point réclamée depuis 2012) Il privilégie les mesures individuelles (points de compétences et promotion) accentuant ainsi les iniquités entre organismes.

Une fois encore, il nous est démontré une réelle volonté de ne pas répondre, comme il se doit, à la légitime revendication des salariés qui réclament une augmentation de la valeur du point.

La CGT dénonce le choix politique de l’employeur qui oppose les salariés entre eux.

Dans le contexte social actuel cette position est irresponsable et inacceptable.

Tous Ensemble pour la reconquête de la Sécurité Sociale et le 100% Sécu ! Des emplois, de véritables augmentations de salaires, et le respect de nos conditions de travail.

On ne Lâche rien !!!